

Modalités de Sélection Délégations FFVoile

**Championnat d'Europe Jeunes IFCA YOUTH 2024
17 – 23 Juin / Croatie**

**Championnat du Monde Jeunes IFCA YOUTH 2024
07 – 15 Septembre / Danemark**

Préambule

L'objectif de la présente délégation est double :

- Préparer les jeunes de moins de 21 ans au haut Niveau Funboard en Slalom,
- Rester première nation lors des championnats d'Europe et du Monde en slalom Youth.

Les épreuves de référence 2024 visées par le présent règlement de sélection sont :

- Le championnat d'Europe Youth Slalom IFCA du 17 au 23 juin à VIGANJ – CROATIE (CRO)
- Le Championnat du Monde Youth Slalom IFCA du 07 au 15 septembre à HVIDE SANDE – DANEMARK (DEN)

L'encadrement de la délégation française lors de ces championnats d'Europe et du Monde IFCA Youth, sera assuré par Julien MAGURNO, CTN Voile, cadre référent pour les « relèves Funboard »

Partie Réglementaire

Article 1. SÉLECTION DE LA DELEGATION FRANCAISE

Les sélections sont arrêtées par le Directeur Technique National (DTN) qui tient compte :

- Des résultats des étapes AFF du championnat de France Slalom à Marignane du 20 au 22 Avril et à Leucate du 17 au 20 Mai,
- Des résultats sportifs en slalom de la saison sportive 2023

Sur proposition et avis consultatif du CTN référent Funboard.

Article 2. MODALITES DE SELECTION

Les prétendants(es) à la sélection doivent être de nationalité française (article 69 du règlement intérieur de la FFVoile), licenciés(es) FFVoile, âgés de moins de 21 ans au 31 décembre de l'année du Championnat, et **avoir fait acte de candidature (document en annexe) AVANT LE 19 Avril 2024 (Minuit).**

Article 3. COMPOSITION DE LA DELEGATION FRANCAISE

Le Directeur Technique National valide la composition des **délégations Relève Française pour le Championnat d'Europe et du Monde IFCA jeunes jusqu'à un maximum de 4 femmes et 4 hommes**. La composition de la délégation pourra se répartir sur les U 21 et U 17 en fonction des potentialités de podium. La liste des sélectionnés(es) sera publiée sur le site internet de la FFVoile.

En cas de désistement, le Directeur Technique National pourra désigner un remplaçant ou une remplaçante.

En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, le Directeur Technique National pourra invalider la sélection et désigner un nouveau ou une nouvelle sélectionnée.

Chaque sportive et sportif mineur sélectionné doit fournir à la FFVoile une autorisation de l'autorité parentale selon un modèle fourni par la FFVoile.

Chaque sélectionné(e) autorise la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom sur tout support à des fins promotionnelles et/ ou publicitaires.

Actes de candidature en ligne :

Le championnat d'Europe Youth Slalom IFCA du 17 au 23 juin à VIGANJ – CROATIE (CRO)

<https://www.ffvoile.fr/FFV/web/EspaceLicencie/Candidature.aspx?id=409>

Le Championnat du Monde Youth Slalom IFCA du 07 au 15 septembre à HVIDE SANDE – DANEMARK (DEN)

<https://www.ffvoile.fr/FFV/web/EspaceLicencie/Candidature.aspx?id=410>

SOUTIEN DE LA FFVOILE

La Fédération prend à sa charge les frais liés à l'encadrement de la délégation.

Dans le cadre des actions du Haut Niveau Funboard, un stage de préparation et d'entraînement « Relèves Funboard » sera organisé en amont des épreuves de référence.

Pour toute demande de précision, prendre contact avec Mr Julien MAGURNO :

julien.magurno@ffvoile.fr,

tel : 06 43 87 49 55.

Paris le 25 Mars 2024

Le DTN,

Guillaume CHIELLINO

